



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	33	Suffrages exprimés :	46
Absents :	22	- dont POUR :	46
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	8	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme JEAN Amélie	Mme PAIGNON Laurence
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLORDDES Gaétane	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION Christine	M. ROUSSET André
Mme CRESPEL Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SILVESTRE Claude	ayant donné pouvoir à M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

Absents excusés :

M. JUNIK Pascal
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MILESI Véronique
Mme STELLA Aurore

Absents non-excusés :

Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2024-150

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZA BEL-AIR – Rétrocession
des équipements publics

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu la concession d’aménagement en date du 3 février 2012 ;*
- *Vu l’avenant n° 1 à la convention de concession d’aménagement en date du 7 novembre 2013 ;*
- *Vu l’avenant n° 2 à la convention de concession d’aménagement en date du 21 janvier 2015 ;*
- *Vu l’avenant n° 3 à la convention de concession d’aménagement en date du 1^{er} février 2018 ;*
- *Vu l’avenant n° 4 à la convention de concession d’aménagement en date du 28 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avenant n° 5 à la convention de concession d’aménagement en date du 4 janvier 2022 ;*
- *Vu la lettre – avis du Domaine en date du 7 novembre 2023 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 1^{er} février 2024.*

Par convention publique d’aménagement du 3 février 2012, la communauté de communes Provence Luberon Durance (CCPLD) a confié à CITADIS l’aménagement du parc d’activités de Bel-Air sur la commune des Taillades.

Par avenants successifs et dernièrement par avenant n° 5 en date du 4 janvier 2022, la durée de la concession a été prorogée jusqu’au 3 août 2023.

Conformément à l’article 2 de la concession d’aménagement du 3 février 2012, CITADIS avait la charge d’aménager les sols et de réaliser les équipements d’infrastructures propres à l’opération destinés à être remis à la CCPLD, et désormais à la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Les voiries, espaces libres et réseaux ont vocation à revenir dans le patrimoine de l’agglomération dès leur achèvement. Les fiches ouvrages correspondantes sont annexées à la présente délibération.

L’ensemble des terrains étant aujourd’hui commercialisés et le traité de concession étant arrivé à échéance, il convient que l’agglomération Luberon Monts de Vaucluse acquière les parcelles cadastrées suivantes :

Parcelle	Superficie
AB 119	8 m ²
AB 124	116 m ²
AB 127	4 519 m ²
AB 148	27 m ²
AB 151	5 196 m ²
AB 152	45 m ²
AB 150	67 m ²
Total	9 978 m ²

Cette cession interviendra à l’euro symbolique.

Ces parcelles sont évaluées à 21,34 € le m².

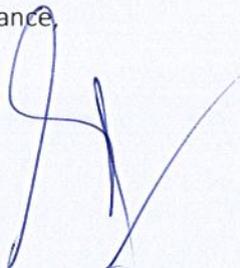
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à entamer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et acte se rapportant à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 30 septembre 2024

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



